



Atteinte à la vie privée sur le net

Par **Arnaud_T**, le **13/05/2008 à 17:17**

Bonjour,
J'ai retrouvé sur un blog de mon ancienne amie, des conversations privées que j'avais eu avec elle (à une époque où j'étais affaibli moralement) via un service de messagerie instantanée.
Bien entendu des morceaux choisis et sortis de leurs contextes afin d'être suffisamment blessant pour ma personne.
Je suis donc allé voir cette ancienne amie afin de lui demander de retirer cela, car je trouvais cela blessant, cette option n'étant apparemment pas envisageable et même si mon nom n'est pas clairement cité (juste mon prénom ajouté du fait que je suis son ancien copain, avec des informations privées sur ma vie).
J'envisage donc de passer par les voies juridiques pour obtenir des réparations (surtout enlever ces contenus). Avant de me lancer dans cette voie, j'aimerais savoir ce qu'il est possible pour moi, sachant que des gens m'en parle et cela m'affecte beaucoup moralement.
Merci de votre réponse
Cordialement
Arnaud

Par **frog**, le **13/05/2008 à 18:35**

Salut Arnaud,
Si certaines dispositions du Code Pénal (les articles 226-1 et 226-2 notamment) visent le cas que tu décris, avant d'entamer une quelconque procédure, il serait sans doute préférable de s'interroger sur la nécessité et l'utilité d'un tel recours.
Aller affronter la file d'attente au service des plaintes du commissariat de police sur son temps libre pour ensuite faire une déposition qui ne sera prise en compte qu'après un délai relativement long et qui risque d'aboutir sur trois fois rien (classement sans suite, rappel à la loi,...) en vaut-il vraiment la peine pour une fille qui visiblement n'a pas le recul et la maturité nécessaire pour en rester à une rupture en bons termes ? Ne seras-tu pas frustré si ta plainte est "classée à la verticale" (corbeille à papier) ? Et qu'est-ce que ça apportera de bon si elle se fait convoquer dans les locaux de la police ? - Elle enlèvera le texte sans doute, soit. Mais si c'est pour le voir

remplacé par un article où elle dira que tu es un salaud qui l'a balancée aux flics, patate, patate ?
La justice ne peut pas (et n'a pas non plus forcément vocation à) répondre à toutes les chamailleries ou problèmes rencontrés lorsqu'un couple ou des amis se séparent. L'attitude la plus sage serait sans doute de prendre du recul par rapport à tout ça. Tu n'as pas à avoir honte des propos tenus (qui n'a jamais été dans une période où il broyait du noir ?). Si elle se rabaisse à casser du sucre sur ton dos, à ta place, je la plaindrais plus que je ne lui en voudrais.

Par **Arnaud_T**, le **13/05/2008 à 18:54**

Merci pour ta réponse qui me reconforte dans l'idée que j'ai.
Bien sûr j'ai essayé de lui expliquer que cela ne se faisait pas, qu'elle n'avait pas le droit en plus de divulguer des discussions privées/confidentiels (surtout sur internet).
Et même dans un cadre plus général, par respect tout simplement, mais la vie est ainsi faite, on fait une erreur un jour et ensuite on récupère les retours amers de ces erreurs.
Surtout que lorsqu'on dit qu'on en a assez et que si il le faut on fera les démarches juridique nécessaires, je deviens alors le 'méchant' qui 'menace'.
Enfin actuellement c'est retiré de son blog, avec à la place un texte disant que je la menace, et qu'elle allait voir avec la législation, afin de pouvoir remettre ses allégations sur moi ainsi que les historiques de conversation sur son blog.
Je la plains sérieusement, mais encore une fois c'est moi qui paye point de vue moral, et j'espère ne pas avoir à en arriver là, c'est pour cela que je lui avait proposé de faire comme si de rien n'était, elle ne divulguai rien et on s'ignorait/s'évitait en adultes qui se respectaient.
Mais ces derniers temps j'en suis à un point où cela ne me gênerai pas de faire la file d'attente 4 heures. C'est toujours plus responsable que de lui rendre l'appareil comme un gamin.
En tout cas merci frog de ta réponse.
Amicalement
Arnaud